Trente-quatrième année. — N° 39. Un numéro : *dix centimes.* Mercredi 17 Février 1875.

ABONNEMENT.
Saumur :
Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et Cie,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
16 Février 1875.

Chronique générale.

A la suite de difficultés survenues dans la composition du ministère, on croit qu'aucun cabinet ne sera formé avant que l'Assemblée ait statué définitivement sur les lois constitutionnelles.

Le *Soleil* indique la possibilité d'un ministère Buffet, M. de Broglie ne pouvant pas former un ministère dans les circonstances actuelles.

*
* *

Nous avons publié les deux scrutins importants qui ont eu lieu vendredi : 1° sur la 3e lecture du projet de loi relatif à l'organisation du Sénat ; 2° sur l'urgence de la proposition de dissolution.

Dans le premier, les 345 voix de la minorité se composent de toutes les forces réunies des gauches et du centre gauche. L'ancienne majorité s'est reconstituée tout entière pour repousser la 3e lecture.

Le second offre des observations plus piquantes. Une trentaine de voix appartenant au centre gauche se sont désagrégées et ont voté contre l'urgence ; nous citerons entre autres celles de MM. Casimir Périer, L. de Lavergne, Desseilligny, de Fourtou, Feray, Laurier, Lefébure, Ant. Lefèvre-Pontalis, V. Lefranc, etc.

Les vingt-neuf membres qui composent le groupe de l'Appel au peuple se sont tout à fait divisés sur cette question. M. Rouher, qui a voté l'urgence, n'a pu entraîner avec lui que six adhérents, savoir : MM. Boffinton, Eschasseriaux, Haëntjens, Roy de Loulay, de Valon et Wast-Vimeux.

Huit bonapartistes ont voté contre : MM. Delisse-Engrand, Hamille, La Roncière le Noury, Leprevost de Launay, Magne, Martel (Charente), Sarrette et de Soubeyran.

Quatorze se sont abstenus. Ce sont : MM. Abbattucci, André (Charente), Cazeaux, de Bourgoing, Dussaussoy, Galloni-d'Istria, Gavini, Ginoux de Fermon, A. Legrand, Levert, Marchand, de Mouchy, Murat (Joachim) et Prax-Paris.

Toutes les droites ont voté contre avec le centre droit.

*
* *

Il y a deux mois environ, la *Correspondance républicaine* annonçait qu'elle croyait que M. Hulin, député d'Indre-et-Loire, pourrait bien donner prochainement sa démission pour des raisons personnelles.

Cette insinuation avait été vivement démentie par l'agence Havas.

Aujourd'hui nous pouvons déclarer que M. Hulin n'a plus à donner sa démission, attendu qu'il est de droit déchu de son mandat de député.

M. Hulin vient en effet d'être déclaré en faillite par jugement.

La loi du 15 mars 1849 déclare tout représentant du peuple déchu de son mandat, du moment qu'il se trouve en état de faillite.

Or, M. Hulin, député d'Indre-et-Loire, déclaré en faillite par un jugement du tribunal de commerce de Chinon, en date du 10 février, votait samedi, 13 février, contre la troisième lecture de la loi sur le Sénat.

Comment le bureau de la Chambre a-t-il admis son vote ?

M. Hulin, on le sait, appartenait au groupe bonapartiste.

*
* *

Le cabinet de Versailles a informé le gouvernement italien du départ d'un certain nombre de pèlerins français qui se rendent à Rome pour le jubilé de 1875.

*
* *

On lit dans le *Moniteur* :

« M. Thiers, dans un de ses discours, lançait l'apostrophe suivante à M. de Broglie : « Vous serez le protégé de l'empire. »

» Aujourd'hui, l'on peut dire aux radicaux qui ont fait passer l'amendement de M. Pascal Duprat, grâce à l'appoint des voix bonapartistes : « Vous êtes les protégés de l'empire, peut-être en êtes-vous dans votre inconscience les protecteurs. »

*
* *

L'*Opinion nationale* annonce que le *Moniteur des Côtes-du-Nord* vient d'être condamné à une amende de 5,000 fr. pour publication de fausses nouvelles.

Le *Moniteur des Côtes-du-Nord* est le journal républicain du département, celui qui soutient la candidature de M. Foucher de Careil.

*
* *

L'AFFAIRE DU PRINCE NAPOLÉON.

Samedi sont venus à l'audience de la section du contentieux les débats de la requête du prince Napoléon, par laquelle ce dernier s'était pourvu contre une décision du ministre de la guerre, en date du 19 juin 1873, par laquelle le ministre de la guerre avait refusé de le rétablir sur la liste de l'état-major général de l'armée publiée dans l'Annuaire militaire.

M. Perret, conseiller, a présenté le rapport de l'affaire.

Me Massenot Deroche a soutenu la requête du prince Napoléon.

Me Nivard a plaidé pour le ministre de la guerre.

M. David, commissaire du gouvernement, a conclu au rejet de la demande du prince Napoléon, ce dernier n'ayant jamais été investi régulièrement du grade de général.

Le conseil a remis à huitaine pour prononcer son arrêté.

Nous empruntons au compte-rendu du *Journal des Débats* le résumé des explications de l'avocat du ministère de la guerre et des conclusions du commissaire du gouvernement :

« Me Nivard, avocat du ministère de la guerre, déclare que, conformément aux ordres du général de Cissey, qui veut éviter autant que possible l'éclat d'un débat oral et public, il s'en rapporte à l'instruction écrite.

» M. David prend ensuite la parole comme commissaire du gouvernement.

» Après avoir affirmé, en invoquant les monuments de la jurisprudence, l'intérêt qu'a le prince, aux termes de l'article 91 de l'ordonnance du 16 mars 1838, de voir son nom figurer sur la liste des généraux de division de l'armée française, puisque l'*Annuaire militaire* sert de base aux listes d'ancienneté arrêtées par les inspecteurs généraux, et après avoir soutenu la compétence du conseil d'Etat pour statuer sur l'état des officiers généraux, M. le commissaire du gouvernement fait remarquer que si le grade est en effet une propriété qui ne peut se perdre que dans les cas prévus par la loi militaire, il est également impossible de méconnaître qu'il ne peut s'obtenir et se conserver à la faveur des garanties légales qu'autant qu'il a été conféré dans les conditions déterminées par cette loi même et par les ordonnances qui en réglementent l'exécution.

» Le prince Napoléon ayant été nommé général de division par application du sénatus-consulte du 7 novembre 1852, et non point en vertu des lois des 14 avril 1832 et 19 mai 1834 et de l'ordonnance du 16 mars 1838, il ne peut invoquer les dispositions protectrices de ces lois et de cette ordonnance. M. le commissaire du gouvernement conclut en conséquence au rejet du pourvoi. »

*
* *

M. Bazaine a quitté Madrid le 13 janvier. Le gouverneur militaire a pris congé de lui à la gare. La police gardait la route par suite de la présence d'une foule d'étrangers peu sympathiques à l'ex-maréchal.

Le général Pavia sera probablement nommé commandant du second corps d'armée, au lieu du général Rivera. Moriones ou Jovellar sera nommé commandant en chef de l'armée du Nord.

Le Frère Philippe.

(*Suite.*)

Les frères ne furent pas moins admirables sur les autres champs de bataille, notamment au Bourget et à Buzenval. C'est au Bourget qu'un des leurs, le frère Néthelme, fut mortellement atteint.

Il faisait partie de la première escouade de frères qui s'avançait dans la direction du Bourget vers neuf heures du matin. Un frère portait le drapeau de la convention de Genève. Sur l'indication d'officiers, on se dirigea à 150 mètres en avant des lignes françaises pour relever des blessés ; aucun soldat n'accompagnait les frères dans leur marche. Le feu avait cessé de notre côté ; cent mètres étaient à peine franchis qu'une décharge des troupes prussiennes éclata sur le front des ambulanciers. Le frère qui portait le premier brancard fut atteint : une balle pénétrant au défaut de l'épaule gauche, alla jusqu'au poumon, produisant les plus graves désordres. Le malheureux tomba tout sanglant entre les bras de ses confrères qui le placèrent sur le brancard que lui-même avait porté jusque-là. Ils revinrent sur leurs pas, en traversant les rangs des soldats de réserve émus jusqu'aux larmes à la vue de ce martyr de la charité. Le frère Clémentis fit transporter le blessé et l'accompagna à l'ambulance de la Légion-d'Honneur à Saint-Denis. On ne put extraire la balle, et, dès la première inspection de la plaie, les médecins perdirent tout espoir.

En apprenant ce qui venait d'arriver, le frère Philippe se rendit à la hâte à Saint-Denis ; il exprima au cher blessé toute la part que l'institut prenait à son sort. Frère Néthelme se montra reconnaissant de cette visite et entièrement soumis à la volonté de Dieu. Il fut ensuite transporté dans la maison des frères de Saint-Denis, où les soins les plus touchants lui furent prodigués. Ce martyr se nommait J.-B. Baffie, en religion frère Néthelme. Il était professeur de la première division à l'établissement de Saint-Nicolas, rue de Vaugirard.

Le docteur Ricord se rendit à Saint-Denis pour s'enquérir de l'état du blessé. Rencontrant le frère Baudime, il lui dit :

— Mon cher frère, comment va notre cher blessé ?

— Mal, docteur, il n'est pas mieux : nous avons peu d'espoir.

Et sur la figure si sympathique du frère se lit une douleur si paternelle que le docteur, saisi d'admiration et obéissant à une impulsion soudaine, s'empare d'une de ses mains et avec une affectueuse brusquerie...

— Mon frère, lui demande-t-il, s'embrasse-t-on chez vous ?

— Mais il n'y a pas de règle pour cela, répartit frère Baudime avec son fin sourire.

— Eh bien ! dit le docteur Ricard, permettez-moi d'avoir l'honneur de vous embrasser. Vous êtes admirable ! vous et les vôtres. Portez ce baiser au frère Philippe et à tous vos frères et dites-leur que nous vous remercions tous, en notre nom et au nom de la France.

Quelques heures avant d'expirer, le frère Néthelme fut pris d'un accès de fièvre pendant lequel il parlait tout haut à ses anciens élèves et les exhortait, comme s'ils pouvaient l'entendre, à se bien préparer à la visite de l'Enfant-Jésus.

Dans la matinée du 26 décembre, une foule nombreuse se pressait dans l'église Saint-Sulpice et témoignait de son admiration pour la mort héroïque de frère Néthelme. Autour du cercueil se tenaient debout les principaux dignitaires de l'institut. On voyait, les yeux rougis de larmes, le frère Philippe dont les lèvres murmuraient des prières.

Au moment où le frère Néthelme tombait au Bourget, une balle déchirait la robe d'un de ses compagnons et une autre trouait le drapeau que portait un frère.

Un autre frère fut blessé. Comme il chancelait, un brancardier s'élança vers lui :

— Ce n'est rien, dit-il, secourez les plus pressés.

Et comme on lui demandait son nom :

— Pourquoi ? répondit le frère. Je remplis ici un devoir dont Dieu seul, et non pas les éloges de mes semblables, doit me récompenser.

A Buzenval, nos militaires appelaient les frères *leurs anges gardiens.*

Un commandant de la garde nationale, ami du maire Mottu et, par conséquent, persécuteur des frères, fut fort impressionné de ce qu'il voyait faire par ces robes noires sur ce champ de bataille et ne put s'empêcher de manifester tout haut son étonnement : « Sont-ce là les frères ? demanda-t-il à un sous-officier. Comme ils sont beaux ! Ils sortent du feu la figure rayonnante, sans s'inquiéter de la mort qui frappe à leurs côtés. J'étais leur adversaire passionné, mais aujourd'hui je confesse que j'avais tort. Dorénavant, je les défendrai quand on les attaquera, bien convaincu qu'ils sont bons patriotes et que la France a besoin d'eux ! »

Les frères rendirent à Buzenval des services tels que, le soir même de cette bataille, le comité des ambulances de la presse voulut exprimer au frère Philippe sa reconnaissance.

La conduite des frères a fait l'admiration de tous les médecins, de ceux-là surtout qui, à cause de leur nationalité ou de leur culte, ont moins de rapport avec nos religieux : « Si les frères n'étaient pas là, disait

à Champigny le docteur américain Valdès, que de pauvres blessés resteraient de droite et de gauche abandonnés sur le terrain ! »

« Les hauts faits et les traits d'héroïsme chrétien de ces hommes, disait le docteur O. de Langenhagen, ont déjà retenti dans tous les cercles de la capitale, et il est presque superflu de redire leurs exploits dont l'éclat n'a d'égal que la modestie, l'abnégation et le dévouement avec lesquels ils procèdent. Leur conduite commande le respect et l'admiration, et leur exemple convertirait à la religion et à la vérité tous ceux qui doutent ou que le scepticisme égare. Pour ma part, tout hérétique que je suis, j'ai été saisi d'étonnement et d'admiration devant les faits dont j'ai été témoin. »

(A suivre.) JULES DELMAS.

Etranger.

ESPAGNE.

Voici les dépêches communiquées par l'Agence Havas :

« Le corps carliste de Dorregaray a été mis en déroute près de Gandesa. Il a perdu beaucoup de monde. Dorregaray a pris la fuite pour éviter d'être pris.

» On annonce la nomination prochaine du duc de Sesto comme grand chambellan. M. Elduayen le remplacera à la préfecture de Madrid.

» On pose actuellement le câble sous-marin entre Fontarabie et Hendaye.

» Le général Martinez Campos, commandant de la Catalogne, est attendu à Madrid.

» L'ambassadeur de France, le ministre de Russie et le ministre de Portugal ont présenté leurs lettres de créances au ministre des affaires étrangères.

» Le maréchal Serrano a présenté ses hommages au roi.

» Les nouvelles de l'armée du Nord sont satisfaisantes. L'armée continue à garder les positions d'Izquinza, à l'aile gauche, et de Puente-la-Reina, à l'aile droite.

» Estella ne sera sérieusement attaquée que dans quelques jours, après la jonction des deux armées.

» L'échec de Lacar n'est considéré que comme un accident qui ne peut contrarier le plan général. »

—

On télégraphie de Paris au *Times* :

On assure de Hendaye que des désertions ont lieu dans l'armée de Loma, les soldats n'ayant nulle confiance dans leur général.

—

Alphonse XII est arrivé à Valladolid.

Un décret royal, publié par la *Gazette*, appelle 70,000 hommes à la conscription et fixe à 3,000 réaux le prix de l'exonération.

PRUSSE.

Le *Times* publie la dépêche suivante :

« Berlin, le 12 février.

» La publication simultanée à Vienne, à Paris et à Florence du pamphlet de l'archiduc, de la brochure attribuée à M. de Gramont et de la correspondance de Mazzini, a produit une pénible impression à Berlin.

» Ces découvertes et ces attaques à sensation, ayant été suivies par la lettre du dernier chef ultramontain von Mallinekrodt, lequel accuse le gouvernement d'avoir artificieusement préparé la conquête de l'Autriche, et par la protestation des évêques allemands, quelques journaux de la capitale redoutent une nouvelle campagne politico-religieuse par les adversaires de ce pays en Autriche, en Italie et en France.

» Comme le cabinet hongrois va être remplacé par une nouvelle administration dont la tête dirigeante sera un ultramontain, il y a lieu de supposer que ces soupçons ne se dissiperont pas aisément. »

—

Le général de Kamecke, qui occupe depuis un an environ le ministère de la guerre en Prusse, songe à se retirer. Il sera remplacé dans ce poste par le général Von Stoch, actuellement ministre de la marine, qui sera lui-même remplacé par le général Voigts-Rhetz, aujourd'hui directeur au ministère de la guerre.

—

Le conseil de l'empire allemand s'est rallié au projet que lui a proposé la Chambre de commerce de Brême, en vue de l'ouverture de négociations pour l'établissement d'un Code maritime international. Mais ces négociations se borneront, dans leur but, à la codification uniforme des coutumes et règlements principaux concernant le commerce maritime; toutes les questions touchant au droit des gens et aux droits de la guerre maritime en seront absolument écartées.

—

On écrit, le 11, de Berlin à la *Gazette de Cologne*, que le prince Bismark a l'intention de se rendre à la fin du mois de février dans ses propriétés du Lauenbourg.

—

On écrit d'Athènes, 14 février :

On soupçonne fort ici les agissements de la Prusse. M. de Bismark, dit-on, aurait des vues sur la Grèce, dont la couronne lui semblerait mieux établie sur la tête d'un prince de Nassau que sur celle du roi Georges.

Cette nouvelle royauté allemande ferait pendant à la souveraineté du prince prussien, Charles, dans la Roumanie. La Prusse tiendrait ainsi les deux bouts de la *question* d'Orient.

SUISSE.

Une dépêche de Berne annonce que le préfet a invité le curé catholique à livrer les clefs de son église dans les quarante-huit heures.

Le but du préfet, on le sait, est de livrer cette église aux professeurs de la faculté de théologie vieille-catholique ou libérale nouvellement érigée à Berne.

Nos lecteurs sauront que cette église catholique a été construite en grande partie aux frais des gouvernements de France et d'Autriche pour l'usage de leurs ambassades et de leurs résidents.

CHINE.

Shanghaï, 12 février.

Rien de certain encore sur la succession au trône impérial.

Bien que le fils du prince Chung ait été proclamé empereur sous le titre de Kwang-Lew, on croit que cet arrangement pourra être annulé si la jeune impératrice veuve donne le jour à un fils. Dans ce cas, les deux impératrices douairières seraient nommées régentes pendant la minorité du prince.

Le bruit que la jeune impératrice veuve se serait suicidée n'est pas confirmé.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Tous les journaux ont publié la nouvelle suivante :

« Un fait assez grave vient de produire à l'Ecole militaire de Saumur une certaine émotion. Il y a quelques jours, on affichait sur les murs de l'Ecole un ordre du jour qui, paraît-il, était faux. En présence d'une si audacieuse et si coupable inconvenance, le général commandant l'Ecole a ouvert une enquête pour arriver à découvrir l'auteur de ce fait. N'ayant pu y parvenir, il a pris un arrêté par suite duquel toutes les sorties des élèves seront supprimées pour l'année 1875, jusqu'au jour où le coupable aura avoué sa faute. »

C'est le *Moniteur universel*, paraît-il, qui a donné de l'importance à un fait qui a causé beaucoup moins d'émotion dans notre ville que dans la presse parisienne.

Il n'y a eu qu'une simple méprise et une transposition, pour un jour seulement, dans l'ordre des exercices.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal de l'arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

Suivant jugement du Tribunal de police correctionnelle de l'arrondissement de Saumur, le vingt-neuf janvier mil huit cent soixante-quinze,

PHILBERT, JULIE, âgée de 46 ans, femme de COTEREAU, ALEXANDRE, journalière, demeurant au Petit-Puy, commune de Saumur, a été condamnée, pour avoir mis, dans le lait vendu par elle, presque moitié d'eau, et avoir ainsi commis le délit de tromperie sur la qualité de la chose vendue, à cinquante francs d'amende, à l'insertion dans le journal l'*Echo Saumurois*, à l'affiche à la porte de la Mairie de Saumur et à la porte de la maison de la femme Cotereau ;

Et en tous les frais.

Pour extrait,

Le Greffier,

BOUCHEREAU, commis-greffier.

THÉATRE DE SAUMUR.

Salle comble, hier soir, à la première représentation à Saumur de *Giroflé-Girofla*. Disons de suite que l'œuvre nouvelle de Charles Lecoq a obtenu un succès de gaieté qui a été grandissant jusqu'à la fin. On a beaucoup apprécié le talent de Mlle Allonzieux, l'artiste spécialement engagée pour les rôles de Giroflé et Girofla. M. Géraizer est superbe dans celui du terrible Mourzouck. MM. Descamps et Silvy, Mmes Martrelli, Anglade et Savenay ont également droit à nos éloges. En somme, la pièce a bien marché et l'interprétation en a été fort satisfaisante.

Tout le monde voudra voir et revoir *Giroflé-Girofla*. M. Marck a donc eu une bonne idée en promettant de revenir, lundi prochain, donner une dernière représentation de cette pièce. Aucun dilettante, aucun amateur de franche gaieté ne manquera d'y assister.

On lisait dans le dernier numéro du *Travailleur*, 22 pluviôse an 83 : en français, samedi 13 février 1875 :

« Nous avons une douloureuse nouvelle » à annoncer à nos amis. MASSEN vient » d'être condamné par le 3e conseil de guerre » à cinq ans de prison, pour usurpation de » fonctions pendant la Commune.

» Il y a quatre ans que les événements » sont passés. »

M. Massen, avant son arrestation et sa condamnation, était l'un des collaborateurs de MM. Béchet et Monprofit au *Travailleur*.

Le ministre de la guerre vient d'approuver le récent arrêté du général Espivent de la Villeboisnet au sujet des devoirs funèbres militaires à rendre aux soldats qui se seront suicidés.

On se rappelle que le général Espivent a décidé que tout homme sous les drapeaux, coupable de s'être donné volontairement la mort, serait inhumé la nuit, sans bruit, et sans que les derniers honneurs militaires et religieux lui fussent rendus.

Les généraux commandant les divisions militaires de la France viennent d'être invités, par ordre supérieur, à prendre une mesure semblable et à la faire porter à la connaissance de leurs troupes.

Les gendarmes de chaque brigade en province ont reçu l'ordre de se transporter en personne, dans les communes, pour informer les hommes mobilisables, du régiment auquel ils appartiennent et des obligations qui leur sont imposées par la loi militaire du 27 juillet 1872. Ces visites ont déjà causé une certaine émotion aux alentours de Paris, et on en a dénaturé la portée et les conséquences. Il n'y a dans cette visite qu'une mesure administrative, nécessitée par l'exécution de la loi et qui ne peut avoir aucune conséquence directe ni indirecte.

Le *Courrier de La Rochelle* rapporte que jeudi dernier, vers deux heures du matin, une effroyable collision a eu lieu au large de Chassiron entre les vapeurs des pêcheries de l'Ouest, le *Rochelais* et le *Normand*, appartenant au port de La Rochelle. Le *Rochelais* a eu son avant emporté et n'a dû son salut qu'à la solidité de ses cloisons étanches ; le *Normand*, défoncé par le travers, a coulé quelques minutes après l'abordage. Cinq personnes ont péri.

Faits divers.

LA CIRCULATION A PARIS.

Il nous a paru curieux et intéressant, dit le *Bulletin français*, de donner le relevé approximatif des endroits les plus fréquentés de Paris, ainsi que le nombre des personnes qui passent quotidiennement. C'est un travail qu'il est impossible de fixer exactement. On est obligé de prendre une moyenne, attendu que le chiffre des personnes qui passent sur telle place ou tel boulevard varie selon le temps et l'heure de la journée.

Par exemple, on a constaté que l'endroit le plus fréquenté, et cela du matin au soir, était le centre compris entre les boulevards Montmartre et Poissonnière et la rue et le faubourg Montmartre.

On a calculé qu'il passait à cet endroit environ 500 personnes par minute, c'est-à-dire 30,000 par heure.

Sur la place du Château-d'Eau, le va-et-vient qu'occasionnent les nombreuses voies qui y aboutissent peut être évalué à 200,000 personnes par heure.

Le pont Neuf, le pont Royal et le pont d'Austerlitz sont ceux sur lesquels passent le plus de monde et le plus de voitures.

La circulation qui a eu lieu au débouché du passage Véro-Dodat peut être fixée à 20,000 personnes par heure. Le carrefour Buci est sillonné toutes les heures par environ 15,000 personnes.

Les faubourgs Montmartre et du Temple, par suite de leurs nombreuses voies de communication, sont les plus encombrés d'allants et de venants. C'est par milliers qu'il faut compter, dans le faubourg du Temple, le matin entre six et huit heures, et le soir, à la même heure, les ouvriers et ouvrières qui se rendent à leurs travaux ou qui en reviennent.

En outre des endroits que nous venons de citer, les plus fréquentés sont : la place de la Concorde, boulevard des Italiens, boulevard Saint-Denis, boulevard Sébastopol, la rue Turbigo, faubourg Saint-Antoine, rue de Rivoli, rue du Bac, rue de Richelieu, place Saint-Michel, place de la Bastille, rue Croix-des-Petits-Champs, rue Dauphine, carrefour de la Croix-Rouge, etc.

Les endroits les plus sillonnés d'omnibus sont ceux où se trouvent les bureaux de la Bastille, de la Madeleine, du Château-d'Eau, de la porte Saint-Denis et de la porte Saint-Martin, de la tour Saint-Jacques, de la place du Palais-Royal, de la place Saint-Michel, etc.

* * *

Mercredi soir, un bolide a éclairé Paris ; il a été remarqué en Normandie et en Bretagne. Voici comment les journaux de Rouen en parlent :

« Un bolide d'un éclat extrême, vif et se mouvant avec lenteur dans la direction du sud-ouest, a été observé vers six heures.

» Ce météore, dont la grosseur apparente dépassait beaucoup celle de Vénus, avait une teinte rouge feu ; ce qui le rendait remarquable, c'était la traînée lumineuse qu'il laissa après lui, traînée qui persista pendant près d'un quart d'heure.

» Cette espèce de queue, à peine visible au sommet, allait en s'élargissant vers la base ; d'abord d'une rectitude parfaite, elle finit par s'affaisser et se replier sur elle-même ; son éclat diminua peu à peu et s'éteignit.

» Voici le résultat des seules observations faites :

» Apparition du bolide : 5 heures 55 ; durée de l'éclat : 6 secondes environ ; disparition de la traînée lumineuse : 6 heures 12.

» Direction du bolide : du sud à l'ouest ; angle fait par la traînée avec l'horizon : 50 degrés environ ; hauteur du point de départ au-dessus de l'horizon : 30 degrés.

» Constellations traversées : les Poissons et la Baleine. »

* * *

Histoire curieuse de trois médaillés de Sainte-Hélène.—En 1804, trois jeunes pêcheurs d'Aigues-mortes furent levés pour le service de la marine, les nommés Lombard, Marchand et Michel.

Ils firent les guerres maritimes du premier Empire et prirent part aux divers combats de l'armée navale de la France à cette époque.

En 1815, lors de la paix, ils rentrèrent dans leurs foyers, et peu après ils se mariaient tous les trois, le même jour, à la mairie et à l'église.

En 1865, après cinquante ans de mariage, ils décidèrent de procéder, suivant l'usage consacré ici depuis un temps immémorial — à faire bénir de nouveau la première union conjugale devant les ministres de la religion.

Les nommés Lombard et Marchand accomplirent alors cette cérémonie à la grande joie de leur famille.

Il y a dix ans de cela, et le nommé Michel seul dut la renvoyer à plus tard, empêché qu'il se trouva par la maladie grave de l'un de ses fils.

Depuis lors, les deux premiers sont décédés, eux et leurs femmes, âgés de quatre-vingt-deux à quatre-vingt-cinq ans.

En 1875, la cérémonie extraordinaire relative au mariage Michel—le survivant des trois médaillés—s'accomplissait samedi, 30 janvier, à neuf heures du matin, après plus d'un demi-siècle, c'est-à-dire après trois cinquièmes de siècle.

Le père Michel (dit le Farrot), pêcheur, a quatre-vingt-dix ans; sa femme en a quatre-vingts (ce qui fait cent soixante-dix ans pour le couple), et ils ont soixante ans de mariage; ils sont très-ingambes, et nous avons eu le plaisir de les voir passer, alertes, sur la place Saint-Louis, aussi fiers et ayant presque les mêmes allures qu'en 1815, époque de leur mariage.

Le cortége de la noce (2e édition) a parcouru les rues de la ville et traversé la place pour se rendre à l'église cathédrale, au bruit assourdissant des détonations d'armes à feu et des acclamations du public, massé aux endroits de passage et envahissant ladite place Saint-Louis.

La mère Michel était au bras du fils aîné et le père Michel au bras de la fille aînée de la famille en allant; mais au retour de l'église, les deux bons vieillards tenaient la tête et marchaient prestement sans broncher d'une semelle en jetant des dragées aux enfants. Ils saluaient, en passant, leurs voisins et amis, le plus gracieusement du monde.

A l'église, M. le curé les a honorés — après la messe où ils ont reçu la sainte communion — d'un discours très-bien senti et approprié à la circonstance, toute de faveur et que la Providence accorde rarement aux familles.

Dans la journée, il y a eu un grand festin à la maison des mariés *en second* où se sont groupés, autour de leur table agrandie et bien fournie, soixante personnes de leur famille, enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Les trois médaillés susdits, qui ont tous travaillé jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans de leur profession de pêcheur, vivant au milieu des étangs, pêcheries et marais salants, ont pu acquérir à leur nombreuse famille une certaine aisance et ont toujours joui d'une robuste et forte santé.

Courrier Financier.

La Bourse est très-indécise en ce moment, mais on persiste à prévoir une solution satisfaisante des débats politiques. C'est ce qui explique la bonne tenue de nos rentes à 64.10, et à 101.30. Les obligations des chemins de fer ont un marché très-animé. Les obligations des Charentes ont atteint 276; celles de la ligne qui forme leur prolongement jusqu'à Nantes, les obligations des *chemins Nantais* ont progressé à 231 fr. 25, et restent très-demandées à ce prix. La hausse sur cette excellente valeur semble inévitable. Les titres des grandes lignes sont presque tous en hausse.

Bertaux.

Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles, 15 février, à l'Agence Havas :

La situation n'a pas change depuis hier. Aucun des personnages politiques, consultés par le maréchal, n'a cru possible d'entreprendre la formation d'un nouveau cabinet avant que l'Assemblée eût statué définitivement sur les lois constitutionnelles.

Les espérances en sens contraire qui s'étaient manifestées, à la suite de la séance de vendredi, étaient basées sur l'idée que le rejet de la loi du Sénat impliquait l'abandon des lois constitutionnelles. Or, bon nombre de membres de l'Assemblée ayant pensé qu'il convenait de faire encore un effort pour arriver à une entente sur la loi du Sénat, la formation du cabinet se trouve ajournée après l'issue de cette nouvelle tentative.

On s'attend, du reste, à une prompte solution. La commission constitutionnelle va examiner, aujourd'hui, les projets Waddington et Vautrain. On pense qu'elle déposera son rapport demain et que mercredi, au plus tard, l'Assemblée aura statué définitivement sur la question.

Le conseil des ministres se réunit à midi à l'hôtel de la présidence.

On attribue à la droite l'intention de reprendre la proposition déjà faite, pour la mise à l'ordre du jour des rapports sur le 4 septembre, afin de rendre plus complète la scission du centre gauche et du centre droit.

On attribue, d'autre part, à la gauche l'intention de hâter la discussion relative à l'élection de la Nièvre, afin d'augmenter la division entre les bonapartistes et le centre droit et d'empêcher ainsi la reconstitution de la majorité du 24 mai.

La commission d'enquête sur l'élection de la Nièvre doit entendre aujourd'hui le général Ducrot.

On a distribué aujourd'hui, outre les propositions Vautrain et Waddington, l'amendement suivant de M. Eugène Tallon à l'article 1er de la loi du Sénat :

Le Sénat sera composé de 300 membres, ainsi nommés :

1° Un tiers par les conseils généraux, à raison de deux membres dans les onze départements les plus populeux de la France; et d'un seul dans les autres départements, y compris ceux de l'Algérie;

2° Un tiers par l'Assemblée nationale;

3° Un tiers désigné, par le maréchal-président de la République, parmi les membres des corps électifs, les membres de l'Institut et les hauts dignitaires de l'Etat.

Versailles, 15 février, 2 heures.

On considère généralement comme antiparlementaire le renvoi à la commission des lois constitutionnelles de nouvelles propositions relatives au Sénat de MM. Waddington et Vautrain.

Néanmoins la commission est réunie et délibère sur ces propositions.

On assure qu'elle fera connaître le résultat de ses délibérations à la fin de la séance, avant la fixation de l'ordre du jour.

Le nouveau ministère ne sera, dit-on, nommé que lorsque l'Assemblée aura statué sur ces deux propositions nouvelles.

Le centre droit et le centre gauche recommencent à négocier.

Pour les articles non signés : P. GODET.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la famille, compte déjà seize ans d'existence.

Publié par la maison FIRMIN-DIDOT, son succès assuré, dès le début, a toujours été croissant, puisque ce journal a atteint en France un nombre d'abonnées sans précédent et qu'il est traduit dans toutes les langues. Par sa rédaction intelligente, par la précision des patrons en grandeur naturelle et l'exactitude scrupuleuse des explications, la *Mode illustrée* permet à chaque mère de famille de faire de véritables économies en exécutant les travaux même les plus difficiles.

Charmant cadeau à faire et qui se perpétue toute l'année, ce journal ne peut donner aux jeunes filles que le goût de l'ordre et du travail, grâce aux excellents conseils de la rédactrice Mme EMMELINE RAYMOND.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1re édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.
4e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 13 mois, 25 fr.
S'adresser également dans les librairies des départements.

BANQUE CENTRALE

DU CRÉDIT FONCIER DE RUSSIE

Autorisée par ukase de l'Empereur de Russie en date du 6/18 avril 1873.

ÉMISSION

De 80,000 Obligations Foncières de 500 Fr.

(4e SÉRIE)

Autorisée par le ministre des finances de Russie.

Ces Obligations sont émises au prix de **412 fr. 50 c.**, *jouissance du 1er février 1875; elles produisent un intérêt annuel de* **25 francs** *payable par semestres les 1er février et 1er août.*

Les coupons semestriels sont payables à

PARIS à raison de Francs		12.50
BRUXELLES		12.50
GENÈVE		12.50
BERLIN	Marcs d'Empire.	10.00
AMSTERDAM	Florins.	5.90
SAINT-PÉTERSBOURG	Roubles métalliques	3.12 1/2

Les Obligations sont remboursables au pair, sur les mêmes places, les 1er février et 1er août, à **500 francs**, ou **125 roubles métalliques**, ou **400 marcs**, ou **236 florins**, en **54 ans et demi**, par tirages semestriels.

Le 1er remboursement, qui comprendra le nombre d'Obligations inscrit au tableau d'amortissement pour les deux premiers semestres, aura lieu le 1er février 1876.

Les Obligations seront au porteur; et aussitôt après la clôture de la souscription, toutes les formalités seront remplies pour les faire admettre à la cote officielle de la Bourse de Paris *comme le sont déjà celles de la 1re série.*

Le ministère de la guerre de Russie s'étant fait réserver **26,000 Obligations** de la présente émission, pour la dotation de la Caisse de retraite de l'armée, **il ne sera attribué aux souscripteurs que 54,000 Obligations.**

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE A PARIS

AU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

14, rue Bergère

Et chez MM. DUTFOY et Cie

39, boulevard Haussmann

Les Mercredi 17 et Jeudi 18 Février 1875

De 10 heures du matin à 4 heures du soir

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE EN MÊME TEMPS

EN FRANCE, aux Agences du COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, LYON, MARSEILLE ET NANTES;

A BRUXELLES, à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, et dans ses Agences;

A GENÈVE, chez MM. Hentsch, Lutscher et Ce;

A AMSTERDAM, à la Banque d'Amsterdam;

A SAINT-PÉTERSBOURG.

Les versements seront effectués

COMME SUIT :

Fr. 50.	»	par obligation en souscrivant	Fr. 50. »
62	50	à la répartition, du 24 au 28 février	62. 50
100.	»	du 25 mars au 1er avril	100. »
100.	»	du 25 mai au 1er juin	100. »
100.	»	du 25 juillet au 1er août, sous déduction de 12 fr. 50, montant du coupon au 1er août	87. 50
412.50		moins 12 fr. 50 c. du coupon du 1er août; soit à verser	400. »

Les Souscripteurs auront la faculté d'anticiper les versements sous bonification d'intérêt au taux de 5 0/0; conséquemment l'obligation, entièrement libérée au moment de la répartition, ressortira à 408 fr. 75 c., *jouissance du 1er février 1875.*

Dans le cas où les demandes dépasseraient *54,000 obligations*, les souscripteurs seront soumis à une réduction proportionnelle.

Des certificats provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs après la répartition. Ceux de ces certificats qui seront entièrement libérés seront échangés, à partir du 15 mai 1875, contre les titres définitifs.

A défaut de paiement des termes échus dans les délais fixés, les porteurs en retard seront passibles de l'intérêt à raison de 6 0/0 l'an sur les sommes restées en souffrance, à partir du premier jour fixé pour l'échéance de chaque terme.

La Banque centrale se réserve le droit de frapper de déchéance les souscripteurs en retard et de faire vendre leurs titres, sans mise en demeure, pour leur compte et à leurs risques et périls, aux Bourses de Paris, de Bruxelles et de Genève.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres adressées au directeur du COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS et à MM. A. DUTFOY et Cie devront être accompagnées du premier versement.

Déclaration faite au timbre, le 9 février 1875.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 22 *février* 1875,

AVEC LE CONCOURS DE

Mlle ALLONZIEUX, des Bouffes-Parisiens,

2e *et dernière représentation de*

GIROFLÉ-GIROFLA

Opéra bouffe nouveau en 3 actes, paroles de MM. A. Vanloo et E. Leterrier, musique de Ch. LECOQ, auteur de la *Fille Angot.*

Mlle ALLONZIEUX remplira les rôles de *Girofle* et *Girofla.*

Costumes nouveaux. — Mise en scène de Paris.

Vu sa longueur, cet important ouvrage sera joué seul.

Bureaux à **7 h. 1/2**; rideau à **8 h. »».**

Prix des places ordinaires.

Marché de Saumur du 13 février.

Froment (l'h.)	77 k.	17 92		Huile de lin.	50	—	—
2e qualité. .	74	17 32		Graine trèfle	50	65	—
Seigle	75	12 75		— luzerne	50	50	—
Orge.	65	15 —		Foin (h. bar.)	780	90	—
Avoine h. bar.	50	12 50		Luzerne —	780	—	—
Fèves	75	19 —		Paille —	780	40	—
Pois blancs. .	80	34 —		Amandes . .	50	—	—
— rouges. .	80	26 —		— cassées	50	—	—
Graine de lin.	70	— —		Cire jaune. .	50	250	—
Colza	65	— —		Chanvres 1re			
Chenevis. . .	50	22 —		qualité (52 k. 500)		—	—
Huile de noix	50	80 —		2e —		—	—
— chenevis	50	— —		3e —		—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873. .	1re	qualité	» à »
Id. .	2e	id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1874,	1re	id.	» à 75
Id. 1874,	2e	id.	» à 70
Saint-Léger et environs 1874,	1re	id.	» à 65
Id. . .	2e	id.	» à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1874,	1re	id.	» à 65
Id. . .	2e	id.	» à 60
La Vienne, 1874.			» à 45

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1873			» à 100
Champigny, 1873	1re	qualité	» à 150
Id. 1873.	2e	id.	» à 140
Id. 1874.	1re	id.	» à 140
Id. 1874.	2e	id.	» à 130
Varrains, 1873			» à 105
Varrains, 1874.			» à 100
Bourgueil, 1873	1re	qualité	» à 110
Id.	2e	id.	» à 105
Id. 1874	1re	id.	» à 105
Id.	2e	id.	» à 100
Restigné 1874			» à 95
Chinon, 1873.	1re	id.	» à 90
Id.	2e	id.	» à 85
Id., 1874.	1re	id.	» à 80
Id.	2e	id.	» à 75

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR

PRIX DES PLACES 1re classe	2e classe	3e classe	DISTANCES	NOMS DES STATIONS	32 1re 2e 3e cl.	34 1re 2e 3e cl.	36 1re 2e 3e cl.
				POITIERS — SAUMUR	MATIN	MATIN	SOIR
				POITIERS . . . . . départ	5 40	10 40	5 35
2 20	1 65	1 20	18	Neuville	6 18	11 32	6 16
					SOIR		
3 95	2 95	2 10	32	Mirebeau	6 47	12 19	6 50
6 25	4 70	3 45	51	Moncontour	7 20	1 08	7 26
7 75	5 80	4 25	63	Arçay (bifurcation)	7 40	1 35	7 48
8 70	6 50	4 75	71	LOUDUN (bifurcation) . . . . . arrivée / départ	7 59 / 8 15	2 06 / 2 30	8 05 / 8 25
9 70	7 30	5 30	79	Les Trois-Moutiers	8 31	2 51	8 41
10 20	7 60	5 60	83	Saint-Léger-de-Monbrillais et Morton. .	8 41	3 06	8 51
10 80	8 10	5 90	88	La Motte-Bourbon (halte)	8 50	3 16	9 »»
11 40	8 55	6 30	93	Montreuil-Bellay	9 05	3 38	9 15
12 70	9 50	6 65	103	Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé	9 24	4 03	9 34
13 20	9 50	6 65	107	Chacé et Varrains	9 33	4 15	9 43
13 40	9 50	6 65	110	SAUMUR . . . . . arrivée	9 42	4 25	9 52

PRIX DES PLACES 1re classe	2e classe	3e classe	DISTANCES	NOMS DES STATIONS	31 1re 2e 3e cl.	33 1re 2e 3e cl.	35 1re 2e 3e cl.
				SAUMUR — POITIERS	MATIN	MATIN	SOIR
				SAUMUR . . . . . départ	5 50	11 »»	6 10
» 70	» 55	» 35	6	Chacé et Varrains	5 56	11 09	6 16
» 85	» 65	» 45	7	Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé	6 04	11 23	6 24
2 05	1 55	1 15	17	Montreuil-Bellay	6 25	11 53	6 40
						SOIR	
2 85	2 10	1 50	23	La Motte-Bourbon (halte)	6 35	12 06	6 50
3 30	2 45	1 80	27	Saint-Léger-de-Monbrillais et Morton. .	6 45	12 18	6 58
3 95	2 95	2 10	32	Les Trois-Moutiers	6 56	12 31	7 07
4 95	3 65	2 65	40	LOUDUN (bifurcation) . . . . . arrivée / départ	7 09 / 7 23	12 48 / 1 13	7 20 / 7 36
4 95	3 65	2 65	47	Arçay (bifurcation)	7 41	1 38	8 04
7 25	5 40	4 »»	59	Moncontour	8 05	2 10	8 27
9 60	7 20	5 25	78	Mirebeau	8 44	3 02	9 02
11 40	8 55	6 30	93	Neuville	9 16	3 45	9 31
13 40	9 50	6 65	110	POITIERS . . . . . arrivée	9 53	4 35	10 07

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. Réjou et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

PLUS DE DENTS GATÉES

Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste

GOULARD

Recommandé par les sommités médicales

Prix : 3 francs.

Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur, chez M. Henri MACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. Brunelière, curé.

Cure N° 45,270.

Phthisie. — M. Roberts, d'une consomption pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.

Meyffret, curé.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de *Paralysie* des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicier, rue Saint-Jean ; Mme Gondrand, épicière, rue d'Orléans; M. Besson, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Cie, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, *propriétaire-gérant*.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 FÉVRIER 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1er juin. 72. .	64 25	» 25	» »
4 1/2 % jouiss. mars.	94 25	» »	» 50
4 % jouissance 22 septembre.	78 »	» »	» »
5 % Emprunt 1871	» »	» »	» »
Emprunt 1872	101 60	» 25	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	225 »	» »	» »
Ville de Paris. oblig. 1855-1860	450 »	» »	5 »
— 1865, 4 %	475 »	2 50	» »
— 1869, 3 % t. payé. .	309 50	» 50	» »
— 1871, 3% 70 fr. payé.	280 »	» 25	» »
Banque de France, j. juillet. .	3850 »	» »	» »
Comptoir d'escompte, j. août.	560 »	2 50	» »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	485 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	295 »	10 »	» »
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	885 »	» »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. .	698 75	1 25	» »
Crédit Mobilier	467 50	» »	» »
Crédit foncier d'Autriche . . .	553 75	» »	1 25
Charentes, 400 fr. p. j. août. .	333 75	» »	1 25
Est, jouissance nov.	530 »	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	912 50	3 75	» »
Midi, jouissance juillet. . . .	660 »	5 »	» »
Nord, jouissance juillet	1123 75	» »	» »
Orléans, jouissance octobre. .	917 50	» »	2 50
Ouest, jouissance juillet, 65. .	581 25	» »	3 75
Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	» »	» »	» »
Compagnie parisienne du Gaz.	890 »	2 50	» »
Société Immobilière, j. janv. .	70 »	2 50	» »
C. gén. Transatlantique, j. juill.	226 25	1 25	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	523 75	6 25	» »
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	892 50	37 50	» »
Société autrichienne. j. janv. .	645 »	» »	2 50
OBLIGATIONS.			
Orléans	298 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . .	295 75	» »	» »
Est	293 50	» »	» »
Nord	304 50	» »	» »
Ouest	292 50	» »	» »
Midi.	295 »	» »	» »
Deux-Charentes.	278 »	» »	» »
Vendée	246 25	» »	» »
Canal de Suez.	504 »	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers.
9 — 01 — — omnibus.
1 — 33 — soir, —
4 — 12 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — soir, omnibus.
4 — 44 — — —
10 — 28 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 40 m.

Etude de Me Ch. BERNIER, notaire à Loudun.

ADJUDICATION

Le dimanche 11 avril 1875, à midi,

En l'étude et par le ministère de Me Bernier, notaire à Loudun (Vienne),

DU DOMAINE

DU BOIS-ROGUE

Situé communes de Rossay et de Loudun (Vienne),

Comprenant :

1° La maison de maître et ses dépendances, avec 100 hectares de bois, essence de chêne, taillis, réserves et futaies y attenant, et renfermés de murs ;

2° Deux fermes, consistant en bâtiments, terres labourables et vignes, contenant 90 hectares, formant deux exploitations distinctes ;

3° Et 5 hectares de terre, vignes, prés et bois, en dehors du parc et non compris dans lesdites fermes.

Propriété de revenu et d'agrément.

Belle chasse, grande facilité pour l'exploitation des bois.

Position agréable, entre deux routes, à trois kilomètres de Loudun, station des deux chemins de fer, des Sables-d'Olonne à Tours et de Poitiers à Saumur.

Contenance : 195 hectares.

Mise à prix : 480,000 *francs.*

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

A Saumur, rue du Petit-Pré, n° 11,

Composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, cave, cour avec bâtiment au fond.

Revenu : 240 francs. — Mise à prix : 2,000 francs.

S'adresser audit notaire. (56)

COMMUNE DE DÉNEZÉ.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Dénezé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie de Dénezé, le dimanche 21 février 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1° 2,046 mètres 90 centimètres courants de terrassements 2,051 f. 59

2° 2,046 mètres 90 centimètres courants d'empierrement 5,641 22

3° Travaux d'art 282 41

4° Somme à valoir. . . . 24 98

Total. . . . . 8,000 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Doué, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

Agrandissement des Magasins DE

LA GLANEUSE

Pendant les réparations

LES

MAGASINS SONT TRANSFÉRÉS

29, Rue Saint-Jean, 29.

MAISON A LOUER

Rue des Païens, n° 10.

S'adresser à Me Laumonier, notaire. (54)

Librairie E. Milon, rue d'Orléans, 46.

A LOUER PRÉSENTEMENT

APPARTEMENT COMPLET

Au deuxième étage.

HYGIÈNE — PRODUITS RECOMMANDÉS — SANTÉ

ASTHME *Catarrhe, Oppressions, Toux, Palpitations,* calmés à l'instant et guéris par les **TUBES LEVASSEUR**. Boîte : 3 fr.

NÉVRALGIES *Migraines, Crampes d'estomac* et toutes les maladies nerveuses sont guéries immédiatement par les **PILULES ANTI-NEVRALGIQUES** du Dr CRONIER. La boîte : 3 fr., chez LEVASSEUR, pharm., rue de la Monnaie, 23, Paris.

BAIN DE PENNÈS Contre l'épuisement des forces, l'appauvrissement du sang, les douleurs rhumatismales. **BAIN de MER chez soi en toute saison.** Remplace les bains alcalins, salins, sulfureux, etc. — Paris, rue Latran, 1. Dans les pharmacies et établissements de bains.

BENEDICTINE Célèbre liqueur de l'Abbaye de Fécamp, *la meilleure de toutes les liqueurs de table,* **Tonique, digestive, apéritive et anti-cholérique.** *Toujours exiger l'étiquette ci-contre :*

VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE Brevetée en France et à l'Étranger. A. Le Grand aîné

PILULES DE BLAUD Employées par les Médecins avec le plus grand succès depuis plus de 40 années, pour guérir la **CHLOROSE** *(pâles couleurs),* maladie des jeunes filles. — Chaque pilule porte le nom ci-contre : Le flacon : 5 francs; le demi flacon : 3 francs. Dépôt dans chaque pharmacie.

BLAUD

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 »

— **Grande carte de France**, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25 »

MICHELET (J.). **Histoire de France et de la Révolution**, 23 vol. in-8°. 138 »

DARESTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. **Nouvelle Histoire de France**, 8 forts volumes in-8°. 72 »

Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par *M. Duruy*, 8 volumes illustrés. 60 »

Histoire de la Révolution française, par *Lacretelle*, 8 vol. in-8°. 40 »

Histoire des Français, par *Lavallée*. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8°. 48 »

Géographie. Dernière édition, par *Malte-Brun* fils, 8 volumes in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 »

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par *Jérôme Natalis*. 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 »

La Sainte Bible, illustrée par *Gustave Doré*, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 »

LAROUSSE. **Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle**, 15 volumes. 600 »

(20 francs par mois.)

Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8°. 200 »

Dictionnaire français illustré, par *Dupiney de Vorepierre*, 4 vol. in-4°, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100 »

Grand Dictionnaire de la langue française, par *Littré*, 4 vol. in-4°. 100 »

Relié. 125 »

Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par *d'Orbigny*; nouvelle édition considérablement augmentée, 28 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. 400 »

Arts somptuaires, par *Hangard-Maugé*, 4 vol. in-4°, chromo. 600 »

Art pour tous, par *C. Sauvageot*, 12 vol. cartonnés. 300 »

Décoration et ornementation, par *Liénard*, 125 planches. 125 »

Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par *Barruel*, 7 vol. in-8°. 50 »

PELOUZE et FRÉMY. **Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole**, 7 vol. gr. in-8°. 120 »

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 180 »

Panthéon des illustrations françaises au XIXe siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 100 »

Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographes.

Don Quichotte. Grandes illustrations de *G. Doré*, 362 planches, 2 vol. gr. in-folio. 160 »

DANTE. **Enfer**, 1 vol. illustré par *G. Doré*. 100 »

— **Purgatoire et Paradis**, 1 vol. in-folio, 60 planches. 100 »

Les jardins. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 100 »

Les grandes usines, par *Turgan*, 10 vol. in-4°, avec gravures. 120 »

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

RHUMES NÉGLIGÉS
BRONCHITES CHRONIQUES
PHTHISIE

TRAITEMENT RATIONNEL

PAR LES

CAPSULES DE GOUDRON DE GUYOT

Pharmacien à Paris

Ces capsules, sphériques, de la grosseur d'une pilule, contiennent du goudron de Norwége, pur de tout mélange et de première qualité. La capsule se dissout dans l'estomac, le goudron s'émulsionne et agit rapidement.

« L'usage habituel et quotidien du goudron est « très-recommandé chez les convalescents et les « personnes faibles : il constitue un excellent préser- « vatif contre un grand nombre de maladies, surtout « contre les maladies épidémiques. »

(*Annuaire de thérapeutique* du professeur Bouchardat.)

« Le goudron, dit M. A. Cazenave, a été plus particulièrement employé contre les phlegmasies chroniques de la peau et la phthisie pulmonaire... Il « résulte des faits observés jusqu'à ce jour, que le « goudron a une action évidemment stimulante; que, « donné à doses modérées, il excite les organes digestifs, « il accélère la circulation. »

(*Dictionnaire de médecine* du docteur Fabre.)

« A l'intérieur, le goudron agit en augmentant la « dose des urines, excitant l'appétit, accélérant la di- « gestion. On le prescrit surtout contre les catarrhes « chroniques du poumon et de la vessie. »

(*Traité de Pharmacie* du professeur Soubeiran.)

A la dose ordinaire de une ou deux capsules au moment du repas, ce médicament est d'une efficacité remarquable dans les maladies suivantes :

BRONCHITES
CATARRHES PULMONAIRES
ASTHME
TOUX OPINIATRE
RHUMES
PHTHISIE PULMONAIRE
IRRITATION DE POITRINE
MAUX DE GORGE
DYSPEPSIE
CATARRHES DE LA VESSIE

et en général contre toutes les affections des muqueuses.

Chaque flacon, du prix de 2 fr. 50, contient 60 capsules. C'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron : dix à quinze centimes par jour.

Pour éviter les contrefaçons et imitations, exiger sur l'étiquette blanche le texte imprimé en noir, et la signature GUYOT *imprimée en* **trois couleurs**

Ci-contre le fac-simile en noir de la signature :

L. Guyot

Prix du flacon : 2 fr. 50

A PARIS, MAISON L. FRÈRE, 19, RUE JACOB

Dépôt à Saumur, pharmacie Besson, et la plupart des pharmacies. (6)

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.